



AVIS PUBLIC – ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 13 septembre 2022, les règlements suivants :

RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-36 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-37 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « RÉSIDENCE PRINCIPALE » À CERTAINES CONDITIONS

Ces règlements ont fait l'objet de certificats de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 21 octobre 2022. Conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date.

Copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>, sous *Règlements d'urbanisme*.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 26 octobre 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint